

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du Mercredi 5 avril 2023

DEL_20230405_11

Nombre de Conseillers
En exercice
De présents
De votants

29
19
24

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

**Budget Annexe
Energie Renouvelable**

**Vote
Budget primitif 2023**

Etaient présents :

Claude AUFORT - Dominique MAHE-VINCE - Jean-Louis LELIEVRE
Gilles BRIAND - Laurence FREMINET - Hervé MORICE
Emilie CORDIER Denis ROULAND - Myriam LEROUX (départ à 20h30)
Stéphanie BURNEL - Eric MEIGNEN - Cécile OLIVIER
Benoît PICHARD - Laurence DUPONT - Jessica NICOLAS
Jean-Pierre LE CROM - Thierno DIALLO - Didier NOUZILLEAU
Michel CONANEC - Aurélie LEGUNEHEC (départ à 20h00).

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Sébastien WAIRY a donné son pouvoir à Gilles BRIAND,
- Stanislas FONLUPT a donné son pouvoir à Emilie CORDIER,
- Yannick BEAUVAIS a donné son pouvoir à Hervé MORICE,
- Alain DESMARS a donné son pouvoir à Eric MEIGNEN,
- Aurélie LEGUNEHEC a donné son pouvoir à Michel CONANEC (départ à 20h00),
- Myriam LEROUX a donné son pouvoir à Jean-Pierre Le CROM (départ à 20h30),
-

**Absents : Elodie LEBOT, Magali MACE, David PELON,
Françoise HAFFRAY, Cécile NICOLAS**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le
6 avril 2023

Et que la convocation avait été faite le

29 mars 2023

Exposé,

Mme Cécile OLIVIER a été nommé€ pour remplir les fonctions de secrétaire.

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le 17/04/2023

ID : 044-214402109-20230405-DEL_20230405_11-BF



Le Conseil municipal est invité à voter chapitre par chapitre les crédits du budget, le document considéré se présentant ainsi qu'il suit :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du 8 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération du 9 mars 2023, relative aux orientations budgétaires pour 2023,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU l'avis de la commission des finances en date du 27 mars 2023,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif du budget annexe Energie renouvelable de la Commune de Trignac pour l'exercice 2023,

Considérant que les membres du conseil municipal ont décidé de voter les crédits de budget par section, soit 4 votes,

	A reporter	Proposition	Vote du Conseil
Dépenses de fonctionnement		2 942,00	Pour : 23 Abstentions : 1
Dépenses d'investissement		113 119,27	Pour : 21 Abstentions : 3
DEPENSES		116 061,27	
Recettes de fonctionnement	0	2 942,00	Pour : 23 Abstentions : 1
Recettes d'investissement	0	113 119,27	Pour : 21 Abstentions : 3
RECETTES	0	116 061,27	
Déficit de clôture			
Excédent de clôture			

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

Article 1 : D'adopter le Budget Primitif du budget annexe Energie renouvelable de la Commune de Trignac pour l'exercice 2023 comme présenté ci-dessus,

Article 2 : D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de cette délibération.



Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT

Transmis à M. le Sous-Préfet le :

Reçu par M. le Sous-Préfet le :

Retour en Mairie le :

Publié ou affiché le :

Envoyé en préfecture le 14/04/2023
Reçu en préfecture le 14/04/2023
Publié le 17/04/2023
ID : 044-214402109-20230405-DEL_20230405_11-BF

